



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

1/12
Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial MESUROL SC 500
Code du produit (UVP) 04212746

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV
J.E. Mommaertslaan 14
1831 Diegem (Machelen)
Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)
Téléfax +32(0)2/534 35 76
Service responsable E-mail : sarah.verbiest@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Bayer CropScience SA-NV +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)
**Centre Antipoisons
(Belgique)** +32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)
**Centre Antipoisons (Grand-
Duché de Luxembourg)** +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë: Catégorie 3
H301 Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H332 Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

2/12
Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P330 Rincer la bouche.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée (SC)
Méthiocarbe 500 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Méthiocarbe	2032-65-7 217-991-2	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	43,9
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1)	55965-84-9	Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 3, H331	> 0,0002 – < 0,0015



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

3/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

		Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
Ether d'alkylarylpolyglycol	104376-75-2	Aquatic Chronic 3, H412	> 1 – < 25
Glycérine	56-81-5 200-289-5	Non classé	> 1

Information supplémentaire

Méthiocarbe	2032-65-7	Facteur M: 100 (acute)
-------------	-----------	------------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Contact avec la peau** Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Ingestion** Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** Après contact avec les yeux, une vision temporairement brouillée peut survenir dû à une constriction pupillaire (myosis)., Bradycardie, Hypotension, Salivation, Hypersécrétion bronchique, Vomissements, Diarrhée, Sueurs, Fasciculation musculaire, Spasme, Difficultés respiratoires, Paralysies respiratoires, Somnolence, Coma, Insuffisance respiratoire, Hypothermie, Convulsions, Nausée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Risques** Ce produit est un carbamate inhibiteur de la cholinestérase.



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

4/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

Traitement	Surveiller les paramètres respiratoires, cardiovasculaires et le système nerveux central. Surveiller la numération globulaire. Surveiller les paramètres globulaires et la cholinestérase plasmatique. Observation d' électrocardiogramme. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. L'antidote suivant est généralement préconisé : atropine. Administrer l'antidote uniquement en présence de symptômes clairs d'empoisonnement ou si l'activité de la cholinestérase est inhibée à plus de 30 % par rapport à la normale. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Contre-indications : oximes (pralidoxime, obidoxime).
-------------------	--

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de ;, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Isocyanate de méthyle, Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

5/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

6.4 Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Méthiocarbe	2032-65-7	0,14 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Glycérine (Brouillard.)	56-81-5	10 mg/m ³ (TWA)	06 2011	OEL (BE)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

6/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

Mesures générales de protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit:
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	suspension
Couleur	blanc à beige clair
Odeur	faible, caractéristique
pH	4,0 - 5,2 à 100 % (23 °C)
Point d'éclair	>100 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

7/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

	température d'ébullition.
Température d'inflammabilité	430 °C
Densité	env. 1,14 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	capable de tenir en suspension
Coefficient de partage n-octanol/eau	Méthiocarbe: log Pow: 3,08 à 20 °C Non tassé
Sensibilité aux chocs	Pas sensible aux chocs.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
9.2 Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 50 - < 300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 1,571 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux (Lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (Souris)
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

8/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Méthiocarbe : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Méthiocarbe : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Méthiocarbe : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Méthiocarbe : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans les études menées sur des générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Méthiocarbe : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Méthiocarbe : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Méthiocarbe sont liés à la toxicité maternelle.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0,65 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0,0077 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité des plantes aquatiques CI50 (Desmodismus subspicatus (algues vertes)) 2,2 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Méthiocarbe:
Pas rapidement biodégradable

Koc Méthiocarbe: Koc: 660

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Méthiocarbe:
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Méthiocarbe: Légèrement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Méthiocarbe: Cette substance n'est pas considérée comme persistante,



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

9/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
Emballages contaminés	Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
Code d'élimination des déchets	02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	2992
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE (METHIOCARBE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	60
Code tunnel	D/E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	2992
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CARBAMATE PESTICIDE, LIQUID, TOXIC (METHIOCARB SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	2992
-----------------	-------------



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

10/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

14.2 Nom d'expédition des Nations unies CARBAMATE PESTICIDE, LIQUID, TOXIC
(METHIOCARB SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 6.1

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Marque dangereux pour l'environnement NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Numéro d'agrément / Belgique 8583P/B

Classe de toxicité (Belgique) A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par



MESUROL SC 500

Version 6 / B
10200006871

11/12
Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

	route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
Conc.	Concentration
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Cix	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
M	La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 2015/830.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement
(CE) No. 1907/2006



MESUROL SC 500

Version 6 / B
102000006871

12/12

Date de révision: 28.11.2016
Date d'impression: 28.11.2016

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.